

111904 - La souillure sèche ne se transmet pas à celui qui la touche

La question

Si un bébé fait pipi sur le lit et si je m'assois dessus après l'assèchement de l'endroit affecté, mes vêtements sont-ils jugés sales?

La réponse détaillée

La souillure sèche ne se transmet pas à celui qui la touche. Elle n'affecte ni ses vêtements, ni son corps. Celui qui s'assoit sur de l'urine desséchée, ses vêtements ne deviennent pas souillés, et il n'est pas obligé de les laver.

La souillure se transmet avec l'humidité. Lorsque la souillure est humide ou la main de celui qui la touche est humide, alors il y a transmission de la souillure.

Cheikh Saleh Al-Fawzane (Puisse Allah le Protéger) a dit : « Quand un individu touche une souillure humide, il doit laver la partie de son corps touchée car la souillure s'y est transmise. En ce qui concerne la souillure sèche, il n'est pas obligé de laver ce qu'elle touche car elle ne se transmet pas. » Extrait d'*Al-Mountaqa*.

Cheikh Abdallah ibn Abderrahmane Al-Djabrine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes : « L'urine sèche souille-t-elle les vêtements ? Autrement dit, si un enfant urine sur le sol et que l'urine demeure sur le sol jusqu'à ce qu'elle sèche sans être nettoyée, et qu'une personne vienne s'asseoir sur cette urine sèche, est-ce que ses vêtements seront souillés ? »

Voici sa réponse : « Le contact entre la souillure sèche et le corps ou les vêtements secs ne les affecte pas. Il en est de même en ce qui concerne celui qui entre les pieds nus et secs dans des toilettes sèches, car la transmission de la souillure ne se fait que lorsqu'elle est humide. » Extrait de *Fatawa Al Marâa Al-Mouslima* (1/194).

Et Allah, le Très-Haut, sait mieux.